

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 5 avril 2024 à 18h30.

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 5 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Etaient présents :

Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Adeline GAGNEPAIN, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Véronique MAESSEN, Marise MOLARD, Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL.

Représentés : Joël MAIRRY représenté par Adeline GAGNEPAIN, Romuald TOULOUSE représenté par Philippe BLOT, Vanessa PAILLARD représentée par Laurence MARTINOT.

Absents et excusés : Serge MILLOT,

Absentes : Sandrine CARRON.

Vincent FOREY est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	10
Votants	13

Date de la convocation : le 22 MARS 2024

Approbation du PV du Conseil Municipal du 13/03/2024.

Délibération n°6/2024 : il faut modifier les présents et faire un annule et remplace.

Les devis de voiries pour les trottoirs sont ajournés.

N° 2024/07

Devis Valterra

M Le Maire présente le devis de Valterra pour la vidange de la poche de boue qui s'élève à 8 195.00€ HT soit 9 014.50€ TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de Valterra d'un montant de 8 195.00€ HT soit 9 014.50€ TTC.
- Dit que les crédits seront prévus au budget,

N° 2024/08

Devis Signaux Girod

M Le Maire présente le devis de Signaux Girod pour les lames de signalétique dans la Commune d'un montant de 6 203.93€ TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de Signaux Girod d'un montant de 6 203.93€ TTC.
- Dit que les crédits seront prévus au budget,

N° 2024/09

Vente de parcelles à la SCI des Varennes

M Le Maire explique que la délibération prise en 2023 pour la vente des parcelles à la SCI des Varennes, qu'il y a une erreur sur la nomination des parcelles.

Il s'agit des parcelles F228 et F229.

Après délibération à l'unanimité, Le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** la proposition d'achat des parcelles F228 et F229
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

N° 2024/10

Convention constitutive d'un groupement de commandes Commune de Ravières et le Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Considérant la délibération n°2023/54 portant Ravières coordonnateur du groupement de commande avec le Syndicat des Eaux du Tonnerrois,

Considérant la délibération n°67/2023 prise par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois autorisant son Président à signer la convention de groupement de commande avec la commune de Ravières,

EXPOSE

Le Maire expose au Conseil Municipal le contenu de la convention de groupement de commande ayant pour but de définir les modalités de fonctionnement du groupement entre la Commune et le SET en vue de la passation des marchés nécessaires à la construction de la station intercommunale.

La Convention de l'ATD 89 est également exposée. L'agence Technique Département propose d'assister le groupement dans le recrutement des prestataires, le suivi des marchés et des études, les demandes de subventions, le recrutement des entreprises de travaux et la réception du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer la convention de groupement de commande telle que rédigée en annexe,
- Autorise Le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATD89 d'un montant de 56 700.00€ HT,
- Sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget annexe.

Sortie de M Le Maire lors des votes des comptes administratifs des 4 budgets.

N° 2024/15

Approbation du compte administratif du budget principal

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	417 344,07 €
Dépenses réalisées	224 080,30 €
Restes à réaliser	79 977,86 €
Recettes prévues	417 344,07 €
Recettes réalisées	146 766,71 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	778 253,00 €
Dépenses réalisées	455 440,77 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	1 015 435,44 €
Recettes réalisées	1 059 525,70 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Déficit d'investissement	-77 313,59 €
Excédent de fonctionnement	604 084,93 €
Excédent total	526 771,34 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION :

CONTRE :

POUR : 12

N° 2024/16

Approbation du compte administratif du budget eau

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	68 451,89 €
Dépenses réalisées	33 648,18 €
Restes à réaliser	34 803,71 €
Recettes prévues	68 451,89 €
Recettes réalisées	67 809,38 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	94 912,78 €
Dépenses réalisées	76 501,77 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	114 002,78 €
Recettes réalisées	114 147,36 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Excédent d'investissement	34 161,20 €
Excédent de fonctionnement	37 645,59 €
Excédent total	71 806,79 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION :

CONTRE :

POUR : 12

N° 2024/17

Approbation du compte administratif du budget assainissement

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	
Dépenses prévues	143 332,80 €
Dépenses réalisées	31 094,04 €
Restes à réaliser	33 200,00 €
Recettes prévues	143 332,80 €
Recettes réalisées	94 063,23 €
Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement	
Dépenses prévues	60 800,00 €
Dépenses réalisées	39 327,61 €

N° 2024/11

Approbation du compte de gestion du budget principal

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 13**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2023 du budget PRINCIPAL, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2024/12

Approbation du compte de gestion du budget eau

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 13**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2023 du budget EAU, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2024/13

Approbation du compte de gestion du budget assainissement

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 13**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2023 du budget ASSAINISSEMENT, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2024/14

Approbation du compte de gestion du budget boulangerie

L'Adjointe aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il est établi par Madame Corinne FABRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE :** **ABSTENTION :** **POUR : 13**

- **VOTE** le Compte de Gestion 2023 du budget Boulangerie, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	256 721,06 €
Recettes réalisées	259 310,25 €
Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de Clôture	
Excédent d'investissement	62 969,19 €
Excédent de fonctionnement	219 982,64 €
Excédent total	282 951,83 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION :

CONTRE :

POUR : 12

N° 2024/18

Approbation du compte administratif du budget boulangerie

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, 1er adjoint, préside la séance.

Madame l'Adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses prévues	79 057,02 €
Dépenses réalisées	78 997,02 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	84 274,00 €
Recettes réalisées	73 474,00 €
Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses prévues	0,00 €
Dépenses réalisées	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Recettes prévues	19 058,10 €
Recettes réalisées	19 058,10 €
Reste à réaliser	0,00 €

Résultats de Clôture

Déficit d'investissement	-5 523,02 €
Excédent de fonctionnement	19 058,10 €
Excédent total	13 535,08 €

2-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par

ABSTENTION :

CONTRE :

POUR : 12

Retour de M Le Maire.

N° 2024/23
Affectation des résultats 2023 du budget principal

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	104 078,49
- un excédent reporté de :	500 006,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	604 084,93
- un déficit d'investissement de :	-77 313,59
- un déficit des restes à réaliser de :	79 977,86
Soit un besoin de financement de :	157 291,45

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : CONTRE : POUR : 13

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	604 084,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	157 291,45
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	446 793,48
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	-77 313,59

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

N° 2024/24
Affectation des résultats 2023 du budget eau

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « eau »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	37 645,59
--------------------------------------	------------------

- un excédent reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 645,59
- un excédent d'investissement de :	34 161,20
- un déficit des restes à réaliser de :	34 803,71
Soit un besoin de financement de :	642,51

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : CONTRE : POUR : 13

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	37 645,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	642,51
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	37 003,08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	34 161,20

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

N° 2024/25

Affectation des résultats 2023 du budget assainissement

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « assainissement »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	34 161,58
- un excédent reporté de :	185 821,06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	219 982,64
- un excédent d'investissement de :	62 969,19
- un déficit des restes à réaliser de :	33 200,00
Soit un besoin de financement de :	29 769,19

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : CONTRE : POUR : 13

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	219 982,64
--	------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	219 982,64
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	62 969,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

N° 2024/26

Affectation des résultats 2023 du budget boulangerie

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget boulangerie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	6 000,00
- un excédent reporté de :	13 058,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 058,10
- un déficit d'investissement de :	-5 523,02
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	-5 523,02

Après en avoir délibéré et voté par : ABSTENTION : CONTRE : POUR : 13

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	19 058,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	5 523,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 058,10
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	-5 523,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

N° 2024/19
Approbation du budget primitif 2024 du budget principal

Vu l'avis de la Commission des finances des 8 et 21 mars 2024.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2024 du budget principal comme suit :

Investissement

Dépenses : 277 213,59 €

Recettes : 357 191,45 €

Fonctionnement

Dépenses : 738 508,00 €

Recettes : 955 273,48 €

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	357 191,45 € (dont 79 977,86 € de RAR)
Recettes	:	357 191,45 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	738 508,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	955 273,48 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0**

ABSTENTION : 0

POUR : 13

N° 2024/20
Approbation du budget primitif 2024 du budget eau

Vu l'avis de la Commission des finances des 8 et 21 mars 2024.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2024 du budget eau comme suit :

Investissement

Dépenses : 40 670,00 €

Recettes : 75 473,71 €

Fonctionnement

Dépenses : 111 820,00 €

Recettes : 131 473,08 €

		Pour rappel, total budget :
	<u>Investissement</u>	
Dépenses	:	75 473,71 € (dont 34 803,71 € de RAR)
Recettes	:	75 473,71 € (dont 0,00 € de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	:	111 820,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	131 473,08 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 13**

N° 2024/21

Approbation du budget primitif 2024 du budget assainissement

Vu l'avis de la Commission des finances des 8 et 21 mars 2024.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2024 du budget assainissement comme suit :

Investissement

Dépenses : 168 700,00 €

Recettes : 201 900,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 139 530,81 €

Recettes : 295 882,64 €

		Pour rappel, total budget :
	<u>Investissement</u>	
Dépenses	:	201 900,00 € (dont 33 200,00 € de RAR)
Recettes	:	201 900,00 € (dont 0,00 € de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	:	139 530,81 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	295 882,64 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 13**

N° 2024/22

Approbation du budget primitif 2024 du budget boulangerie

Vu l'avis de la Commission des finances du 8 mars 2024.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2024 du budget boulangerie comme suit :

Investissement

Dépenses : 5 523,02 €

Recettes : 5 523,02 €

Fonctionnement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 19 532,02 €

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	5 523,02 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	5 523,02 € (dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	0,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	:	19 532,02 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : **CONTRE : 0**

ABSTENTION : 0

POUR : 13

N° 2024/27

Vote des taux des taxes 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts,

VU le budget 2024,

Vu l'avis de la commission finances des 8 et 21 mars,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024,

Le Maire

- après avoir donné des informations aux Conseillers municipaux,
- propose d'augmenter les taux de 1% soit :

Taxe Foncière (Bâti) 30,92 % (rappel 2023 : 30,61%)

Taxe Foncière (non Bâti) 24,92 % (rappel 2023 : 24,67%)

Taxe Habitation (Résidences secondaires) **12,33 % (rappel 2023 : 12,21%)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

Par **CONTRE :** **ABSTENTION :** **POUR : 13**

- **Fixe** les taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) **30.92 %**

Taxe Foncière (non Bâti) **24.92 %**

Taxe Habitation (Résidences secondaires) **12.33 %**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

N° 2024/28
ZAEN

Concernant le dossier des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables proposé et validé dans un premier temps par le Conseil Municipal du 25 janvier 2024, celui-ci a été mis en concertation publique sous la forme de mise à disposition à la Mairie durant une semaine du 26/02/2024 au 04/03/2024.

La population a été prévenue par le journal communal « Le Raviérois » et via l'application Panneau Pocket de la Commune.

Il y a eu une demande pour intégrer une parcelle dans la ZAER (pièce jointe)

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme :

- une zone éolienne déjà prévue,

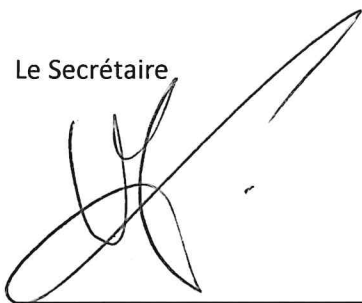
Une zone pour l'installation du photovoltaïque,

- une zone pour l'installation des panneaux solaires,

- et n'exclut pas la géothermie et la méthanisation

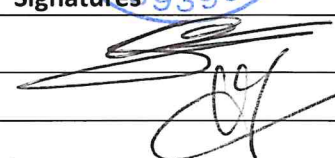
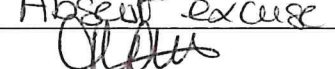
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	Représenté par A. Gagnepain
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	Représenté par P. Blot
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	Représentée par L. Farhiot
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	Absent excuse
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Absente
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	